

**Descriptif du programme de rachat d'actions
voté par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 juin 2011**

Levallois-Perret, le 4 octobre 2011 - Micropole procède à la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011 dont les modalités ont été arrêtées par le conseil d'administration du 29 juin 2011 comme suit :

En application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le présent descriptif du programme décrit les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société Micropole de ses propres actions, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011.

1. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat et décision de mise en œuvre

Autorisation du programme : Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2011

Décision de mise en œuvre : Conseil d'administration du 29 juin 2011

2. Nombre de titres et part du capital détenu par l'émetteur

Au 29 juin 2011, le capital de la société se compose de 25 957 905 actions. 17 400 actions, soit 0,07 % du capital, sont détenues par Micropole au titre d'un contrat de liquidité avec un prestataire d'investissement et 799 917 actions, soit 3 % du capital, acquises lors du précédent programme de rachat d'actions.

3. Répartition par objectif des titres que l'émetteur détient directement ou indirectement

Au 29 juin 2011, Micropole détient 17 400 actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, destiné à l'animation du marché ou à la liquidité du titre.

La répartition par objectifs des autres titres détenus, soit 799 917 actions, figurera dans le prochain rapport du conseil à l'assemblée, et sera effectuée conformément aux objectifs du programme ci-après.

4. Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme sont, sans ordre de priorité :

- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- l'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- la remise ou l'échange d'actions en vue d'opérations de croissance externe,
- la réduction du capital de la société.

5. Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres de capital que la société se propose d'acquérir, et prix maximum d'achat

Le prix maximum d'achat est fixé à 1,80 euros par action (code ISIN FR0000077570).



Contacts Presse

Agence Point Virgule |Chrystel Libert | 01 73 79 50 63 | clibert@pointvirgule.com
| Solenn Morgan | 01 73 79 50 70 | smorgan@pointvirgule.com

Micropole |Marina Hathorn-Benatar | 01 74 18 76 98 | mbenatar@micropole.com

Micropole aura la faculté d'acquérir 7 % au maximum du nombre d'actions composant son capital, cette limite s'appréciant sur la base du capital au moment des rachats, ce qui à la date du 29 juin 2011 correspond à 1 817 053 actions. Le montant maximum consacré à ces acquisitions ne pourra dépasser 3 270 697 euros.

6. Durée du programme de rachat

Le présent programme est autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter du 24 juin 2011, soit jusqu'au 24 décembre 2012.

Ce descriptif a été transmis à l'AMF. Il est disponible gratuitement au siège social de la société au **91/95 rue Carnot, 92 300 Levallois-Perret, France** et sur le site de MICROPOLE (www.micropole.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Un exemplaire sera envoyé sur simple demande.

À propos de Micropole | www.micropole.com

Micropole est une société de conseil et d'ingénierie, présente en Europe et en Asie, spécialisée dans les domaines de la Business Intelligence, de l'e-business, de l'ERP et du CRM. Le groupe accompagne ses clients sur l'ensemble des phases d'un projet, du conseil à la réalisation complète de la solution ainsi que sur la formation. Leader dans son domaine en France, en Suisse et en Belgique, le groupe est également présent en Chine (Shanghai et Hong Kong). Partenaire des principaux éditeurs de logiciels, Micropole regroupe plus de 1 250 collaborateurs et intervient auprès de 800 clients (dont 80% des groupes du CAC 40). Micropole possède le label « Entreprise innovante » attribué par Oséo Innovation. Le groupe est coté sur le marché Euronext compartiment C d'Euronext Paris et est inscrit au segment Next Economy (Code ISIN : FR0000077570 – Code mnémo : MUN). De plus amples informations, ainsi que le dernier rapport financier, sont disponibles sur le site de la société : www.micropole.com



Contacts Presse

Agence Point Virgule | Chrystel Libert | 01 73 79 50 63 | clibert@pointvirgule.com
| Solenn Morgan | 01 73 79 50 70 | smorgan@pointvirgule.com

Micropole | Marina Hathorn-Benatar | 01 74 18 76 98 | mbenatar@micropole.com